



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES « LES PRIMEVERES » A HABERE POCHE - LOT N°2 : TOUS CORPS D'ETATS TRAVAUX INTERIEURS, PASSE AVEC LA SOCIETE ESC

**DÉCISION N° DM-24-041
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-280 du 19/07/2022 de signer le marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche – Lot n°2 : Tous corps d'état pour travaux intérieurs (notifié le 28/07/2022) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ESC, sise 416, avenue de la Division Leclerc 92290 CHATENAY-MALABRY, représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur général, l'acte modificatif n°1 du marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°2 : Tous corps d'état pour travaux intérieurs.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-lmc1H11672H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024

OS n°2 ayant pour objet un complément de prestation de désamiantage suite à la découverte d'une gaine amiantée n'apparaissant pas sur le diagnostic avant travaux	15 080,00 €
OS n°3 ayant pour objet un complément de prestation d'adaptation suite à modification de la taille de la gaine d'ascenseur	5 400,00 €
OS n°4 ayant pour objet la réalisation de travaux complémentaire en vue de rénover le pavillon du directeur	100 498,87 €
OS n°5 ayant pour objet de travaux suite à la modification de gaines de désenfumages suite à impossibilités techniques non prévue	18 738,00 €
OS n°6 ayant pour objet une moins-value en vue de simplifier le mobilier des chambres	- 9 210,00 €
OS n°7 ayant pour objet de travaux d'adaptations suite à aléas techniques	23 893,00 €
Montant €HT de l'acte modificatif n°1	154 399,87 €
TVA (20 %)	30 879,97 €
Montant TTC de l'acte modificatif n°1	185 279,84 €
% d'écart introduit par l'acte modificatif sur le montant initial :	16,01 %
- <i>dont travaux rendus nécessaires</i>	6,55 %
- <i>dont demandes du maître d'ouvrage</i>	9,46 %

Le présent acte modificatif n°1 arrête le nouveau montant du marché à hauteur de 1 118 610,21 € HT, soit 1 342 332,25 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-Imc1H11672H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024